

## 5. PRINCIPES D'APPLICATION

Les principes suivants guident la politique énergétique cantonale :

### 1. Proportionnalité

Des mesures ne peuvent être ordonnées que si elles sont réalisables du point de vue de la technique et de l'exploitation et si elles sont économiquement supportables.

### 2. Priorité aux mesures volontaires sur les mesures contraignantes

Partout où cela est possible, le Canton donne la priorité aux mesures volontaires sur les mesures contraignantes, conformément à l'article 89 de la Constitution. Il renforce l'adoption de mesures volontaires par l'information, la formation, le conseil et l'incitation.

### 3. Maintien du niveau de confort et de qualité de vie

Les mesures imposées ou encouragées ne doivent pas, sous réserve d'un intérêt public, péjorer le confort ni la qualité de la vie. Ces questions sont prises en compte de manière appropriée dans le cadre de l'élaboration des normes contraignantes.

### 4. Recherche d'efficacité

Le Canton accordera la priorité à des mesures significatives et adéquates au regard de l'effort qu'elles nécessitent. Lors du choix d'une solution énergétique, la variante présentant la meilleure efficacité doit être privilégiée.

### 5. Prise en compte des externalités (vérité des coûts)

Dans la planification et l'évaluation des mesures et projets, les externalités positives ou négatives sont également prises en compte, c'est-à-dire les dépenses ou bénéfices qui ne sont pas assumés par la personne qui les cause (par exemple les coûts subséquents de la pollution atmosphérique sur la santé). La prise en compte des externalités évite les distorsions du marché de l'énergie, dans l'optique macroéconomique.

### 6. Collecte d'information

L'Etat recueille les informations qui permettent de suivre l'évolution des besoins et de l'offre d'énergie dans le Canton. Il collecte les données concernant la mise en œuvre et le suivi des mesures prévues et en analyse l'efficacité.

Il met en place un suivi d'indicateurs pertinents en matière de production et de consommation d'énergie.